



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 18012

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le problème des campagnes de prévention en matière de sécurité routière. La baisse significative du nombre de tués sur les routes depuis le début des années 1970 a de nombreuses causes parmi lesquelles une prise en conscience par les conducteurs des dangers de l'automobile. Les campagnes de promotion de la sécurité routière, par leur caractère tout à la fois pédagogique, explicatif et dissuasif, touchent une très grande partie de la population conduisant un véhicule. Il suggère que la diffusion de messages par les grands médias du secteur public comme du secteur privé soit gratuite, ou à tout le moins soumise à une réduction substantielle des tarifs ; la mise en oeuvre des mesures de prévention en serait facilitée. Il s'agit en effet d'une véritable mission de service public assurée par l'Etat : les politiques de prévention routière, parce qu'elles sont aussi des politiques de santé publique, doivent autant que possible se soustraire aux règles du marché.

Texte de la réponse

La Sécurité routière a toujours développé, au titre de ses activités préventives, des campagnes de communication qui doivent se poursuivre. Des spots payants ont été récemment diffusés à la radio, média qui touche le conducteur « en situation », à la demande de la Sécurité routière. Depuis plusieurs années, il est inscrit, dans le cahier des charges des chaînes publiques, l'obligation de diffuser des messages de sécurité routière. Ceux-ci sont, soit programmés gracieusement lorsque la chaîne n'a pas rempli ses obligations de « principe » (mais le cahier des charges précise que celle-ci peut accepter ou refuser le document à diffuser), soit diffusés avec une réduction substantielle des tarifs, comme toute campagne gouvernementale, lorsqu'il s'agit de campagnes complétant celles diffusées sur d'autres médias. En 1998, France 3 a diffusé gratuitement la série Max dans la rue. Des discussions sont menées avec France 2 et France 3 par la Sécurité routière pour que les messages diffusés sur les chaînes publiques soient plus fréquents et réguliers.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18012

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 janvier 1999

Question publiée le : 3 août 1998, page 4231

Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 475